Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 037-200043065-20220901-2022_64DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le premier septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures au siège de la Communauté de communes du Val d'Amboise 9 bis rue d'Amboise à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Christine FAUQUET, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Pierre MORIN (à partir de la décision 2022-61).

Excusés : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
26 août 2022	En exercice : 16	Présents : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2022-64 du 1er septembre 2022

Habitat – Logement
Attribution d'une aide en faveur de l'habitat privé - Aide Mon Plan Rénov'énergie

Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-05-04 du 3 septembre 2020, aux termes de laquelle le conseil délègue, notamment, au Bureau le fait d'approuver le versement d'aides communautaires au titre de l'amélioration de l'habitat privé ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-04-28 du 7 avril 2022 approuvant la modification n°4 du règlement des aides en faveur de l'habitat ;
Vu le règlement des aides en faveur de l'habitat en vigueur ;
Vu le dossier de demande d'aide de Madame Hélène CLARAMONTE reçu le 06 juillet 2022 ;
Vu la fiche d'instruction annexée à la présente décision de Bureau ;

Compte-tenu du respect des critères d'éligibilité définis dans le règlement des aides en faveur de l'habitat (pour plus d'informations : se référer à la fiche d'instruction annexée à la présente décision de Bureau), il est proposé d'attribuer à Madame Hélène CLARAMONTE une aide de 1 500,00 € pour des travaux d'éco-rénovation.

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 037-200043065-20220901-2022_64DB-AR

N° de dossier	2022-14
NOM	CLARAMONTE
Prénom	Hélène
Adresse	31 rue de la Gaieté
Commune	AMBOISE
Type de travaux	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles
Coût total € TTC des travaux envisagés	27 816,05 €
Coût total € HT des travaux envisagés	25 681,04 €
Coût total € HT éligible au règlement	9 624,40 €
Montant de l'aide proposée (20% du montant HT éligible et plafonné à ou 1 500€)	1 500,00 €

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'accorder** à Madame Hélène CLARAMONTE une aide d'un montant maximum de 1 500,00 € pour le financement de travaux d'éco-rénovation qui sera versée directement à l'entreprise Les Charpentes Traditionnelles de Touraine.
- **De prendre acte** que cette aide sera versée après réalisation et paiement des travaux subventionnés sur présentation des pièces justificatives figurant dans le règlement des aides en faveur de l'habitat.
- **De réaffirmer** le principe selon lequel le montant de cette aide n'est pas définitif. Il pourra être recalculé sur la base du montant hors taxe des dépenses de travaux éligibles qui ont été réellement engagées (il peut être revu à la baisse mais pas à la hausse).
- **De prendre acte** qu'une copie de la présente décision sera adressée à :
    - La Préfecture d'Indre-et-Loire ;
    - La Trésorerie d'Amboise ;
    - à Madame Hélène CLARAMONTE.
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à l'habitat et au logement à signer tous les documents liés à ce dossier.

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 14/09/2022
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •